

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DEMENT CATEGORIQUEMENT LES INFORMATIONS FALLACIEUSES PUBLIEES PAR LE JOURNAL AFRIQUE DE TV5 MONDE SUR DES BURUNDAIS QUI SERAIENT VICTIMES D'UN SOI- DISANT TRAFIC DES ETRES HUMAINS EN ARABIE SAOUDITE

Le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération au Développement de la République du Burundi tient à démentir catégoriquement et à condamner avec la plus grande fermeté les informations fallacieuses, perfides et totalement infondées relayées par le Journal Afrique de TV5 Monde au sujet du déploiement de travailleurs burundais en Arabie Saoudite.

Contrairement aux allégations diffusées, le déplacement des travailleurs burundais vers le Royaume d'Arabie Saoudite s'inscrit dans le strict cadre d'un accord bilatéral de coopération sur la mobilité de la main d'œuvre, signé entre les deux pays. Cet accord est mis en œuvre avec rigueur et fait l'objet d'un suivi attentif à travers un comité conjoint permanent.

Dans le cadre de cet accord, les citoyens burundais bénéficient d'une triple protection:

- Une protection juridique effective,
- Une sécurité sociale conforme aux normes en vigueur,
- Et une garantie du respect des droits humains.

En cas d'incompatibilité avec l'employeur ou toute autre difficulté, l'Ambassade du Burundi à Riyad intervient sans délai, en coordination étroite avec les autorités saoudiennes. À ce jour, toute personne en situation délicate a bénéficié d'une assistance effective. S'agissant du cas isolé d'une ressortissante burundaise présumée décédée en Arabie Saoudite évoqué par le média précité, le Ministère informe qu'une enquête approfondie sera conduite, en collaboration avec les autorités

concernées, afin de vérifier la véracité des faits et établir toute la lumière sur les circonstances évoquées.

Treize mille neuf cent soixante et onze (13.971) Burundais, issus de quarante-sept (47) agences de recrutement agréées ont déjà bénéficié de ce programme jusqu'au mois de mai 2025. Les travailleurs ayant achevé leurs contrats sont rentrés dignement au pays depuis mai 2025, en attente soit du renouvellement, soit de la signature de nouveaux contrats. Par ailleurs, les agences de recrutement partenaires font l'objet d'inspections régulières, diligentées par les services compétents, afin de vérifier le respect strict des obligations contractuelles convenues avec le Ministère. Cela garantit un encadrement constant et la défense des intérêts des travailleurs.

Le Ministère tient néanmoins à préciser que certains travailleurs partis avant la signature de l'Accord peuvent échapper au dispositif de suivi. Il convient de noter que, dès qu'un cas est porté à la connaissance du Ministère ou de l'Ambassade—par la famille ou les autorités saoudiennes—des actions concrètes sont entreprises pour leur venir en aide. De nombreux cas d'assistance et de rapatriements dignes témoignent de l'engagement constant du Gouvernement burundais à protéger ses ressortissants où qu'ils se trouvent.

Au demeurant, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement exhorte le Journal Afrique de TV5 Monde de publier ce démenti formel par le même canal au titre du droit de réponse.



Fait à Bujumbura, le 2 juillet 2025

**LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET
DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT**